

DEPARTEMENT De l'ESSONNE



**S.I.E.A Syndicat intercommunal
d'eau et d'assainissement de Chalo-St-Mars - St Hilaire**

**Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service public d'eau potable et
d'assainissement**

Année 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et en l'application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

SOMMAIRE

I.	- PREAMBULE.....	3
II.	- SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU RPQS	4
III.	- CARACTÉRISATION TECHNIQUE 2016 DU SERVICE	5
	3.1 Présentation du territoire desservi	6
	3.2. Mode de gestion du service	6
	Missions du délégataire (annexe 1)	6
	Fiche synthèse caractéristiques station et filières de traitement (Annexe 2)	6
	3.3 - Estimation de la population desservie	7
	3.3 - Nombre d'abonnés	7
	3.4 - Volumes reçus et traités.....	8
	3.4.1. - Pluviométrie annuelle	8
	3.4.2. - Synthèse volumes 2016 SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS - ST HILAIRE	8
	3.4.3. - Production et Qualité eau produite.....	9
	3.6 - Bilan sur les boues, les sous-produits et les apports extérieurs	9
	3.7 - Enquêtes de conformité	9
	3.8 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert.....	10
	3.9 - Surveillance du réseau.....	10
	3.10 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	10
IV.	- MODALITES DE TARIFICATION ET RECETTES D'EXPLOITATION.....	11
	4.1 - Facture type de 120 m ³ en eau potable et assainissement	11
	4.2 - Recettes part délégataire volet assainissement.....	12
	4.3 - Recettes part SIEA CHALO ST MARS - ST HILAIRE	12
	4.4 - Financement des investissements	13
	4.5 - Etat de la dette du service :	13
	4.6 - Amortissements :.....	13
V.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	14
	5.1 - Projets à l'étude ou en cours.....	14
	5.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux :	14
VI.	Solidarité et coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
	5.1. Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité :	14
	5.2. Opérations de coopération décentralisée (Cf. Art. L 1115-1-1 du C.G.C.T.).....	14
	Annexe 1 - Caractéristiques de la STEP du SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS - ST HILAIRE	15
VII.	Annexe 2 - Filières de traitement assainissement	16
	Annexe 2 - Caractéristiques production – distribution eau potable	18

I. - PREAMBULE

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu sur l'année écoulée.

Par application des arrêtés du 2 mai 2007, du décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, ainsi que de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif du SIEA d'assainissement Chalo St Mars – St Hilaire de l'année 2016 est présenté.

Le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement est constitué des communes de Chalo Saint Mars et de Saint Hilaire.

Le présent rapport est établi à partir des données consolidées du rapport annuel d'assainissement du délégataire 2016 de la Société des Eaux de l'Essonne et du bilan annuel 2016 de VEOLIA sur production - distribution en eau potable.

Il reprend la trame du RPQS établi par l'observatoire de l'eau pour l'exercice 2016

Ce rapport doit être établi avant le 1^{er} octobre suivant la fin de l'exercice et présenter des indicateurs spécifiques spécifiés dans la liste des annexes V et VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

A l'issue de son adoption en Conseil Syndical, il devra être présenté aux conseil municipaux des communes, membres.

II. - SYNTHESE DES INDICATEURS DU RPQS

Le présent rapport doit présenter un certain nombre d'indicateurs qui seront à fournir dans le cadre du SISPEA (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Code	Définition	Unité	2015	2016
Indicateurs descriptifs des services en eau potable				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis en eau potable	Nombre	1 544	1 599
	Nombre d'abonnés	Nombre	756	756
D102.0	Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3	€ TTC/m3	1,7851	1,8062
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service.	J	5	5
Indicateurs de performance des services en eau potable				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Sur 120	25	25
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	56,78 %	57,91 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	4,92	7,31
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	m3/km/j	4,92	7,31
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	Pour 1000	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	%	/	/
P152.1	Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (1)	Année	0	0
P155.1	Taux de réclamations	Pour 1000	Pas de suivi des réclamations écrites	

[1] - Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable ou d'assainissement. Il n'y a pas eu d'emprunt souscrit en eau potable pour le SIEA Chalo St Mars St Hilaire.

Code	Définition	Unité	2015	2016
Indicateurs descriptifs des services assainissement				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre	1 590	1 599
	Nombre d'abonnements (assainissement collectif)	Nombre	557	557
	Nombre d'abonnement total (avec ANC)	Nombre	756	756
D202.0	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	TMS	21,5	20,8
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ HT/m3	3,3196	3,3143
Indicateurs de performance du service assainissement				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	59,78 %	58,46 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (V2013)	%	15	15
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100 %	100 %
P207.3	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Pour 1000	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage rapportés au linéaire de réseau par 100 km de réseau (préventif)	Nombre	0	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (1)	Ans	5 ans 11 mois	5 ans 2 mois
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	/	2,53 Chalo 5,32 St Hilaire
P258.1	Taux de réclamations	Pour 1000	2.2	13 ,5

[1] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable ou d'assainissement.

Le nombre d'années calculé constitue un durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

III. - CARACTÉRISATION TECHNIQUE 2016 DU SERVICE

3.1 Présentation du territoire desservi

Le syndicat intercommunal en eau potable et assainissement (SIEA) de CHALO ST MARS - ST HILAIRE est géré au niveau intercommunal.

Les compétences liées au service sont la production – distribution en eau potable et la collecte – transport et le traitement des eaux usées.

Le périmètre desservi par le SIEA d'Eau et d'Assainissement de CHALO ST MARS - ST HILAIRE comprend les deux communes adhérentes au syndicat :

1. Chalo Saint Mars,
2. Saint Hilaire,

3.2. Mode de gestion du service

Le service public d'assainissement du SIEA de CHALO ST MARS - ST HILAIRE est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans avec la Société des Eaux de l'Essonne (SEE).

Date de début de contrat DSP Assainissement :	01 mars 2011
Date de fin de contrat DSP Assainissement :	28 février 2023

Ce contrat d'affermage a fait l'objet d'un avenant le 01 janvier 2014.

Le service public en eau potable du SIEA de CHALO ST MARS - ST HILAIRE est exploité en régie avec prestations de service. Ce contrat est en cours actuellement avec VEOLIA depuis le 25/11/2014 pour une durée d'un an, reconductible 3 fois une année.

Date de début de contrat prestations de service AEP :	25 novembre 2016
Date de fin de contrat prestations de services AEP :	25 novembre 2017

Il convient dès à présent de lancer la consultation pour une prestation de services sur la production – distribution en eau potable, ceci afin de garantir la continuité du service public eau potable.

Missions du délégataire (annexe 1)

Fiche synthèse caractéristiques station et filières de traitement (Annexe 2)

3.3 - Estimation de la population desservie

3.3.1 Volet Eau potable D101

En 2016, le service public d'eau potable dessert 1 599 habitants (1 590 en 2015) et représente 724 abonnés desservis en eau potable.

3.3.2 Volet assainissement D201

Un Schéma directeur a été engagé sur la commune de Chalo St Mars mais non abouti. Bien que plusieurs dispositifs en assainissement individuel sur ces 2 communes soit existants, le zonage pour l'assainissement collectif et non collectif n'a pas été validé.

En l'absence de celui-ci, il convient de considérer le taux de desserte par des réseaux d'eaux usées sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées : 1 180 habitants

Ce chiffre est obtenu selon la méthode normalisée suivante : (Nombre habitants total x taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées / Nombre d'abonnement collectif) x Nombre d'abonnement collectif (1 599 x 73,76 % / 557) x 557 = 1 180

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées : 73,76 %

Ce chiffre est obtenu selon la méthode normalisée suivante : (Nombre habitants en assainissement collectif / Nombre d'abonnement en eau potable) 557/756 = 58,46 %

3.3 – Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Nombre abonnés	2015	2016
Eau potable	756	756
Assainissement collectif	557	557

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau d'eau potable hors branchement) est de 25,2 abonnés / km au 31/12/2016. (1)

Le nombre d'habitants par abonnés (population desservie en eau potable rapportée au nombre d'abonné) est de 2,1 habitants / abonnés au 31/12/2016.

[1] la longueur du réseau de distribution en eau potable est de 30 km.

3.4 – Volumes reçus et traités

3.4.1. - Pluviométrie annuelle

	2014	2015	2016
Pluviométrie en mm	722	582	669

Malgré une pluviométrie moyenne normale en 2016, la période de mai 2016 a vu des niveaux de pluviométrie record se caractérisant par un épisode d'inondations sur tout le département de l'Essonne.

3.4.2. - Synthèse volumes 2016 SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS – ST HILAIRE

EAU POTABLE	2015	2016
Volumes produits en eau potable	124 683	111 639 (1)
Volumes facturés en eau potable	70 797	64 656
Rendement de réseau	56,8 %	57,91 %

ASSAINISSEMENT	2015	2016
Volumes facturés aux assujettis (2)	42 980	39 252
Volumes reçus entrée STEP – A3 (3)	53 160	56 709
Volumes traités / rejetés milieu naturel – A4	53 160	56 709
Différence volumes facturés et volumes reçus entrée STEP (4)	10 180	17 457
Différence volumes entrée STEP et volumes traités rejetés (5)	0	0

[1] L'évolution des volumes produits et mis en distribution à la baisse est liée à des interventions pour réparations de fuite au cours de l'exercice ainsi qu'à une baisse des consommations d'eau.

[2] Les volumes facturés aux assujettis correspondent aux volumes facturés aux abonnés raccordés au réseau collectif d'assainissement, auxquels il convient de raccorder les volumes des abonnés non raccordés au réseau.

[3][4] Les variations des volumes collectés en entrée de STEP, sont corrélées avec la pluviométrie et sont donc révélatrices de l'existence des ECP (Eaux claires parasites) sur les collecteurs du SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS – ST HILAIRE. Par ailleurs les volumes en entrée importants en 2016 ne peuvent être simplement justifiés par la pluviométrie. Des ruptures de canalisations d'eau potable peuvent entraîner des venues d'eau dans le réseau d'assainissement.

(5) il n'y a qu'un seul point de comptage en sortie (A4) jusqu'en 2016. Les volumes en entrée sont estimés par corrélation des temps de fonctionnement des pompes, c'est pourquoi on considère les volumes de sortie en référence.

3.4.3. – Production et Qualité eau produite

	2015	2016
Forage du Tronchet	108 482 m3	73 130 m3
Forage des Boutards	16 201 m3	38 509 m3
Volumes produits	124 683 m3	111 639 m3

	2015	2016
Conformité bactériologique	100 %	100 % Nombre analyses : 8
Conformité physico-chimique	100 %	100 % Nombre analyses : 5

L'évolution de la répartition des volumes entre le forage du Tronchet et le forage des Boutards s'explique par des travaux sur les vannes d'alimentation des réservoirs sur tour et semi-enterré permettant une utilisation plus équilibrée des ressources.

3.6 - Bilan sur les boues, les sous-produits et les apports extérieurs

	2014	2015	2016
Boues extraites (en m³/an)	3 234	3 252	3 174
MS boues en T	19,5	20,9	17,3
Boues évacuées après traitement (épandage en T)	350	300	330

3.7 - Enquêtes de conformité

Les enquêtes de conformité de branchements sont réalisées avant tout pour vérifier la séparativité des réseaux et le respect des prescriptions des règlements d'assainissement en vigueur.

	Enquêtes conformes	Enquêtes non conformes	Total enquêtes réalisées
SIEA CHALO ST MARS - ST HILAIRE	11	2	13

3.8 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert

Le réseau intercommunal de collecte des eaux usées du syndicat **représente 14 394 ml de réseau d'eaux usées dont 9 513 ml en réseau séparatif et 4 881 ml en réseau unitaire.**

Ce réseau est constitué de canalisations gravitaires et de conduites de refoulement comme suit :

	2014	2015	2016
Linéaire de réseau séparatif EU gravitaire (ml)	8 105	8 105	8 105
Linéaire de réseau séparatif EU en refoulement (ml)	1 408	1 408	1 408
Linéaire de réseau unitaire EU gravitaire (ml)	4 787	4 787	4 787
Linéaire de réseau unitaire EU en refoulement (ml)	94	94	94
Avaloirs	1	1	1
Branchements	/	452	442
Postes de relèvement EU	8	8	8

3.9 - Surveillance du réseau

	2014	2015	2016
Linéaire curé (ml) EU + EP	523	779	846
Dont linéaire (ml) EU	523	779	846
Dont linéaire (ml) EP	0	0	0
Taux de curage préventif	1,74 %	2,59 %	2,81 %
Nombre d'avaloirs curés	1	0	0

ITV (ml)	0	0	0
Dont ITV EU (ml)	0	0	0
Dont ITV EP (ml)	0	0	0

Interventions en astreinte sur le réseau		0	2
Désobstructions sur réseau - branchements	4	2	3

3.10 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

	2014	2015	2016
Taux de débordements des effluents dans locaux usagers	/	0	0

IV. - MODALITES DE TARIFICATION ET RECETTES D'EXPLOITATION

4.1 – Facture type de 120 m³ en eau potable et assainissement

(Facture type de 120 m ³)	2016		2017	
	Prix unitaire €/m ³ H.T.	Total H.T.	Prix unitaire €/m ³ H.T.	Total H.T.
	janv.-16	2016	janv.-17	2017
EAU POTABLE				
Location de compteur	15,0000	15,00	15,0000	15,00
Consommation eau en m ³ consommé	1,1200	134,40	1,1400	136,80
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	0,0670	8,04	0,0670	8,04
Sous total Eau potable (hors location compteur)	1,1870	157,44	1,2070	159,84
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
Par Société des Eaux de l'Essonne (Epuraton)	1,7178	206,14	1,7130	205,56
Part SIEA d'assainissement CHALO ST MARS – ST HILAIRE	1,0000	120,00	1,0000	120,00
Sous total Collecte et traitement eaux usées	2,7178	326,14	2,7130	325,56
ORGANISMES PUBLICS				
Redevance pollution domestique (AESN)	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,3000	36,00	0,3000	36,00
Sous total Organismes publics	0,6800	81,60	0,6800	81,60
Montant H.T. (avec location de compteur)	4,7098	565,18	4,7250	567,00
Montant TVA (5,5%)	0,0931	11,17	0,0942	11,30
Montant TVA (10%)	0,3018	36,21	0,3013	36,16
Montant T.T.C.	5,1047	612,56	5,1205	614,46
Prix Eau potable en € TTC / m³	1,7851	214,21	1,8062	216,74
Prix Eau assainissement potable en € TTC / m³	3,3196	398,35	3,3143	397,72

La tarification appliquée ne connaît que la variation à la baisse liée à l'application de la formule d'actualisation des tarifs prévue au contrat d'affermage.

Le montant de la part syndicale SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS - ST HILAIRE est stable depuis 2015 où elle a été fixée à 1,00 €/m³.

La redevance de l'Agence de l'Eau « modernisation des réseaux de collecte » créée en 2008 est stable par rapport à l'année 2014.

Assujettissement à la TVA :

Conformément aux articles 216 bis à 216 quater de l'annexe 1 du Code général des Impôts, la collectivité a transféré à son délégataire le droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ayant grevé les investissements financés par la collectivité pendant la durée du contrat et qui constituent des immobilisations du service affermé.

4.2 – Recettes part délégataire volet assainissement

	2015	2016
Exploitation du service (part proportionnelle)	74 060 €	67 400 €
Produits accessoires	1 030 €	490 €
Collectivités et autres organismes publics	56 390 €	48 040 €
<i>Part collectivité (SIEA)</i>	43 360 €	36 990 €
<i>Redevance modernisation des réseaux de collecte (AESN)</i>	13 030 €	11 050 €
Total recettes service délégataire	131 480 €	115 930 €

On constate sur le CARE 2016, une augmentation très sensible du poste sous traitance, matières et fournitures (passage de 12 800 € en 2015 à 28 710 € en 2016) soit plus de 124 % d'augmentation.

4.3 - Recettes part SIEA CHALO ST MARS - ST HILAIRE

ASSAINISSEMENT	2015	2016
Facturation surtaxe assainissement	40 754 €	36 725 €
Autres prestations aux abonnés		
Produits exceptionnels		
Autres subvention d'exploitation		3 905 €
Total général recettes réelles	40 754 €	40 630 €

La différence entre les montants collectés par le SEE et ceux reversés au SIEA Chalo Saint Mars Saint Hilaire, est liée aux ajustements de la facturation et aux dégrèvements.

La différence entre les montants collectés par le délégataire SEE et ceux reversés au SIEA, peut s'expliquer dans le fait qu'il existe un décalage d'une année sur l'autre entre les volumes facturés par SEE à l'assujetti (information présenté dans le compte-rendu annuel du délégataire) et la part financière reversée au SIEA. Ainsi un exercice de reversement peut comprendre une part de reversement d'une autre année ou le reversement d'une année peut se faire sur deux exercices. (Exemple sur les années 2015 et 2016)

EAU POTABLE	2015	2016
Recettes vente eau + location de compteurs	105 085 €	50 315 € (1)
Recettes collectées pour reversement de la redevance pollution + autres	31 931 €	14 973 €
Produits exceptionnels		22 €
Total général recettes réelles	137 016 €	65 310 €

(1) La facturation de clôture 2016 faite en 2017, n'apparaît pas dans le CA 2016 mais sera intégrée dans le CA 2017 (décalage) liée à la fusion du SIEA avec le SIARE.

4.4 - Financement des investissements

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Type	2015	2016
Montants des dépenses d'investissement du budget	Eau potable	20 137 €	692 €
	Assainissement	2 750 €	0 €

4.5 - Etat de la dette du service :

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

EAU POTABLE	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €

ASSAINISSEMENT	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	177 615 €	157 780 €
Montant remboursé durant l'exercice	32 562 €	25 762 €
Dont en capital	25 590 €	19 636 €
Dont en intérêts	6 972 €	6 126 €
Durée d'extinction de la dette	5 ans 11 mois	5 ans 2 mois

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable ou d'assainissement.

Le faible nombre d'année du SIEA Chalo Saint Mars Saint Hilaire pour sa capacité de désendettement est révélateur de sa bonne santé financière.

4.6 - Amortissements :

Durant l'exercice 2016, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements Eau potable	2015	2016
Etudes – Réseaux – Station d'épuration	19 204 €	27 044 €
Subventions : AESN – CG91 – CR IDF	0 €	0 €

Amortissements Assainissement	2015	2016
Etudes – Réseaux – Station d'épuration	23 007 €	106 794 €
Subventions : AESN – CG91 – CR IDF	0 €	0 €

V. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

5.1 – Projets à l'étude ou en cours

- Des ITV (Inspections Télévisuelles et Visuelles) sont à envisager afin de détecter les secteurs présentant les infiltrations liées à des Eaux claires parasites (ECP).

5.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Le SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS - ST HILAIRE n'a que très peu effectué de travaux de remplacement de réseaux pour l'assainissement et l'eau potable.

VI. Solidarité et coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité :

Abandon de créances ou versement FSL	2016
Nombre d'abandon de créances part assainissement	0 €
Versement à un fond de solidarité	0 €

Volumes dégrévés (en m3)	2517
Nombre dégrèvements	5

5.2. Opérations de coopération décentralisée (Cf. Art. L 1115-1-1 du C.G.C.T.)

Descriptifs et montants financiers des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements conduites par la collectivité en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales : **Sans objet**

Annexe 1 - Caractéristiques de la STEP du SIEA D'ASSAINISSEMENT CHALO ST MARS - ST HILAIRE

STATION D'EPURATION de Saint Hilaire du SIEA de Chalo Saint Mars Saint Hilaire

Année de construction		1978		
Constructeur		Société WANGNER		
Traitement flux de pollution		1 100 EH		
	Caractéristiques nominales			Données relevées 2016
Dimensionnement	Charge Polluante (Kg/J)	MES	77	Charges reçues en MES, DBO ₅ , DCO, NTK et PT sont restées inférieures aux capacités nominales
		DBO ₅	66	
DCO		99		
NTK		17		
	Charge Hydraulique	Q _{NJTS}	220 m ³ /J	Q _{VMA} 171 m ³ /J
Prescriptions rejets arrêté du 19 janvier 1999 et du 22 juin 2007	paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum	Données relevées 2016
	DBO ₅	25 mg/L	70 %	Rejet conforme DBO ₅
	DCO	125 mg/L	75 %	Rejet conforme DCO
	MES	35 mg/L	90 %	Rejet conforme MES
Production de boues selon arrêté du 22 juin 2007	Paramètres	Valeurs limites dans les boues (mg/kg MS)	Valeurs limites dans le sol (mg/kg MS)	Données relevées 2016
	Cadmium (Cd)	10	2	Conformité analytique pour les boues produites
	Chrome (Cr)	1000	150	
	Cuivre (Cu)	1000	100	
	Mercure (Hg)	10	1	
	Nickel (Ni)	200	50	
	Plomb (Pb)	800	100	
	Zinc (Zn)	3000	300	
Cr+Cu+Ni+Zn	4000	0		

MES : Matières en suspension - DBO₅ : Demande biochimique en oxygène 5 jours – DCO : Demande chimique en oxygène – NTK : Azote total kjedhal – PT : Phosphore total - Q_{NJTS} : Débit nominal journalier de temps sec - Q_{NJTP} : Débit nominal journalier de temps de pluie - Q_{VMA} : Débit moyen annuel

VII. Annexe 2 - Filières de traitement assainissement

Le traitement des Eaux Usées est réalisé en différentes phases successives: dans un premier temps, élimination des matières grossières, des sables, par des moyens mécaniques ou des procédés physiques et ensuite, épuration biologique de la pollution dissoute grâce aux bactéries présentes dans l'effluent.

Traitement biologique de type boues activées à faible charge.

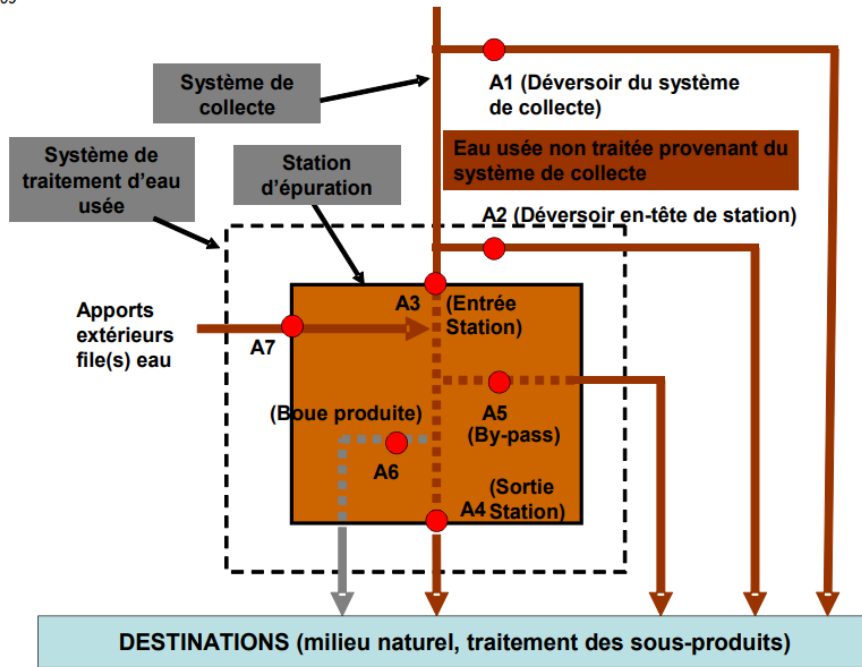
- Prétraitement par dégrillage – dessablage par dégrilleur rotatif,
 - Déversoir d'orage avec stockage des effluents dans un bassin et restitution dans la filière biologique,
 - Traitement au niveau des bassins biologiques type boues activées par aération alternée pour abattre la pollution carbonée et dénitrifier,
 - Déphosphatation assurée par pompe doseuse
 - Clarificateur : Clarification + recirculation des boues
 - Rejet au milieu naturel la Chalouette via canal venturi
-
- Filière boue constituée d'une table d'égouttage
 - Silo de stockage des boues épaissies

Les boues résiduelles sont intégralement recyclées en agriculture

Données autosurveillance au format XML - SANDRE

L'autosurveillance des ouvrages d'assainissement des collectivités est inscrite dans la réglementation nationale depuis 1994 et celle relative aux rejets industriels depuis 1998. Cette réglementation vient d'évoluer avec la publication de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement des collectivités, qui remplace celui du 22 juin 2007, et de l'arrêté ministériel du 20 mars 2015 relatif aux redevances industrielles, qui modifie celui du 21 décembre 2007.

Les données recueillies au niveau des points de mesure réglementaires décrivent d'un point de vue macroscopique le fonctionnement du système d'assainissement et doivent être obligatoirement communiquées par le maître d'ouvrage ou l'exploitant de l'ouvrage aux organismes intéressés (agences de l'eau, polices de l'eau). **Le maître d'ouvrage est responsable de la mise en œuvre de l'autosurveillance même s'il délègue cette mise en œuvre à un tiers. Les données relatives à un type de point réglementaire proviennent de l'agrégation des données issues de points logiques ou physiques.**



La production en eau potable du SIEA de Chalo St Mars – St Hilaire se caractérise par :

Capacité de production 84 m3/h

- Forage de production Eau potable le Tronchet avec une capacité de production de 40 m3/h,

Arrêté N° 921282 du 21 avril 1992 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation par pompage d'eaux souterraines, délimitation des périmètres de protection et institution des servitudes sur les terrains compris dans ces périmètres à Chalo Saint Mars,

- Forage de production les Boutards avec une capacité de pompage de 44 m3/h,

Arrêté N° 900006 du 02 janvier 1990 portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation par pompage d'eaux souterraines, délimitation des périmètres de protection et institution des servitudes sur les terrains compris dans ces périmètres à Chalo Saint Mars,

Capacité de stockage de 750 m3

- Réservoir semi-enterré le Tronchet de 2 cuves 2 x125 m3,
- Réservoir sur tour le Tronchet de 500 m3

Caractéristiques techniques

- Longueur de canalisations de 30 112 ml
- Nombre de branchements : 756
- 23 poteaux d'incendie dont 8 bouches d'incendie et un puisard
- 117 ouvrages hydrauliques